

Tunis, le 18/03/2025

AVIS DES SOCIÉTÉS

Démarrage des souscriptions des parts
d'un Fonds Commun de Placement à Risque
bénéficiant d'une procédure allégée

« FCPR STRATEGY FUND »

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents

La société MAXULA GESTION porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR STRATEGY FUND » commencera le **mercredi 19 mars 2025**.

Le fonds « FCPR STRATEGY FUND » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	FCPR STRATEGY FUND
Références de l'agrément :	N° 67-2024 du 19 décembre 2024
Références du Visa sur le prospectus :	N° 25-1149 du 17 mars 2025
Siège social :	Rue Lac Léman, Centre Nawrez, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Montant cible :	20 040 000 Dinars réparti en 20 000 parts A d'une valeur nominale de 1 000 Dinars chacune et 40 parts B d'une valeur nominale de 1 000 Dinars chacune
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Promoteurs :	MAXULA GESTION & ARAB TUNISIAN BANK (ATB)
Gestionnaire :	MAXULA GESTION
Dépositaire :	ATB
Distributeur :	MAXULA GESTION & MAXULA BOURSE

Pour plus d'informations sur le fonds « FCPR STRATEGY FUND », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 17 mars 2025, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.